OFFRE DE FORMATION

POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

2016

- Les différents types d'actions
- Les modalités d'inscription aux formations
- Le département formation des élus
- Les formations proposées

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

sommaire

Édito du président 3
Comment se construit l'offre de formation pour les élus ? 4

Le département formation des élus 5
L'organisation du département formation des élus 5
Élus formateurs: un atout majeur pour la formation 6

Les différents types d'actions 7

Les modalités d'inscription aux formations 8
L'accès aux formations 8
La prise en charge financière des actions de formation 8
Les formateurs 8
Choisir ses formations 8
Faire acte de candidature 8
La sélection des candidats 9
Vous devez vous déplacer pour venir en formation 9
Absences aux formations 9

Les communes et les institutions 10
La conduite de projets pour les élus 11
Le budget de la commune 12
La Fonction Publique Communale 13
La mutualisation comme outil efficace de rationnalisation des moyens 14
La maîtrise foncière de sa commune 15
Les fondamentaux du funéraire 16
Santé et sécurité au travail : les obligations de chacun 17
Préparer et réussir sa prise de parole en public ? 18
Préparer et réussir sa conduite de réunion 19
Savoir négocier 20
Préparer son interview et la réussir 21
Intervenir dans le domaine du social 22
Intervenir dans le domaine économique 23
Qu'est-ce que la fiscalité communale ? 24

Le congrès de l'ACCD'OM 25
Le congrès de l'AMF 25
Le fonctionnement de la commune 26
Le tandem elu cadres et les projets de la commune 27
Le congrès des communes de Polynésie française 28

Le calendrier des formations
Programme des formations 2016

Mes chers collègues,

2014 et 2015 ont été axées sur les fondamentaux de la gestion communale et ont notamment privilégié la tenue de nombreux séminaires intra des conseils municipaux.

L'offre de formation pour 2016 a été construite à partir des besoins identifiés à l'occasion des bilans clôturant chaque formation et des travaux de la commission de formation qui s'est tenue en septembre 2015.

Les fondamentaux restent une priorité avec les thèmes du budget, de la FPC et de la sécurité, mais il s'agira en 2016 de traiter des domaines spécifiques comme par exemple le role de l'élu dans la conduite des projets, le management et la communication qui sont des outils indispensables pour mener nos actions au quotidien : la négociation, la prise de parole en public ou encore l'interview par un journaliste.

Les thématiques du foncier et de la mutualisation seront traitées en 2016 sous l'angle de la prospective et de la modernisation. Dans le premier cas il s'agira pour les élus d'être informés des avancées et du rôle des communes, dans le second, d'élargir le champ de réflexion sur les possibilités de rationnaliser les moyens de manière efficiente.

À la demande de la commission de formation, j'ai également souhaité proposer un programme spécifique en lien avec les grands chantiers communaux qui ont été initiés (bilan du CGCT, FPC, réforme des marchés publics) ou qui se dessinent (fiscalité communale, action sociale et développement économique).

Mon objectif est d'accompagner au mieux, par la formation et l'information, les élus communaux en général mais également les élus qui participent activement aux groupes de travail et qui portent avec le SPCPF les grands chantiers communaux.

Pour 2016, je souhaite poursuivre l'action qui a été entreprise de mettre en synergie, de déployer et dynamiser les partenariats pour fédérer les communes autour d'expériences partagées au sein de formations et séminaires à l'occasion desquels mes collaborateurs et moi-même souhaitons vous accueillir nombreux.

Je vous souhaite à tous, une excellente année en formation.

Cyril TETUANUI

COMMENT SE CONSTRUIT **L'OFFRE DE FORMATION POUR LES ÉLUS ?**

Quel est l'intérêt pour un élu d'aller en formation ?

Il s'agit pour l'élu dans un premier temps (début de mandat) de se familiariser avec la "chose publique", c'est-à-dire le fonctionnement de la commune et son environnement institutionnel. Les formations proposées permettent aux élus municipaux de mieux appréhender l'exercice de leur mission et les responsabilités qui leur sont confiées. La formation des élus obéit à une logique et des règles différentes de celle des agents. Pour les élus il s'agit de répondre à un engagement vis-à-vis des populations et participer à l'amélioration de la vie dans la commune. Pour les agents, il s'agit d'exercer un métier.

L'offre de formation se construit avec la participation des élus eux-mêmes représentés par un comité de pilotage qui se réunit chaque année pour faire un bilan, proposer des orientations et dégager des priorités. Son analyse est croisée avec celle des techniciens du SPCPF (départements formation et promotion) qui mettent en œuvre les programmes et qui sont au contact permanent des élus.

Le terme de "formation" regroupe plusieurs formes de rencontres, qui sont distinguées dans ce document. Pourquoi ?

Les modalités sont aussi importantes que les sujets, la formation des élus revêt plusieurs formes : il peut s'agir de formations classiques, de séminaires, de journées thématiques, de la mise en place de réseaux d'élus, d'un séminaire intra-CM, du congrès des communes par exemple. Le type de public concerné, le nombre de participants envisagé, la thématique qui est évoquée, le lieu de la formation déterminent la forme qui sera privilégiée dans l'action de formation (voir page 7).

Quels sont les principes respectés par le dispositif de formation mis en œuvre par le SPCPF

Le dispositif de formation du SPCPF respecte 3 grands principes :

- Encourager l'échange et le retour d'expérience entre élus de plusieurs communes et d'archipels différents, même si ces moments sont complétés par des apports techniques.
- Des actions conduites par le binôme élu-technicien SPCPF: il s'agit notamment des formations sur les fondamentaux animées par un élu formé à la pédagogie d'adulte qui évoque son expérience et un technicien du SPCPF formé également à la pédagogie qui assure le transfert de connaissance et l'expertise technique.
- Favoriser la formation du binôme "élu-cadre" sur des thématiques où les visions du stratégique et du politique doivent être confrontées et partagées pour une meilleure articulation entre le politique et l'opérationnel.

Quelles sont les grandes lignes du programme élaboré pour l'année 2016 ?

Le programme 2016, 3e année de mandature, consacrera une place toujours importante aux fondamentaux qui permettent à l'ensemble des élus municipaux de se familiariser avec la gestion communale.
Au-delà des formations génériques maintenues au calendrier (budget, fonctionnement de la commune, sécutité,) il a semblé nécessaire d'inscrire de nouveaux thèmes au programme de l'année, en relation avec le management et la communication (prise de parole en public, conduite de réunion, la négociation et l'interview, la conduite de projet pour les élus) ou encore le funéraire.

Enfin, un programme spécifique, en lien avec les grands chantiers communaux qui ont été initiés (bilan du CGCT, FPC, réforme des marchés publics) ou qui se dessinent (fiscalité communale, action sociale et développement économique) est proposé afin d'accompagner et soutenir le portage stratégique de ces dossiers.

LE DÉPARTEMENT FORMATION **DES ÉLUS**

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE HISTORIQUE, LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX EST AU CŒUR DE L'ACTION DU SPCPF.

L'organisation du département formation des élus

Le département formation propose les programmes de formation annuels aux communes adhérentes au SPCPF, et en interne, assure le suivi de la formation des agents du SPCPF. Il pilote également l'organisation de l'évènement phare de l'institution communale : le congrès des communes de Polynésie française.

Ivana SURDACKI dirige ce service. Elle a pour mission de concevoir et mettre en œuvre le projet information/formation des élus par:

- L'élaboration, la coordination et le contrôle du programme de formation des élus
- La mobilisation des expertises internes et externes
- L'évaluation du dispositif
- L'animation de séminaires destinés aux élus communaux

Afin de pouvoir développer l'activité du département, un nouvel agent chargé de la gestion et la coordination pédagogiques des formations a été recruté courant 2015.

INTERVIEW **KISSY BAUDE**
CHARGÉE DE FORMATION

Le recrutement de Kissy Baude a permis de renforcer le département. Elle seconde Ivana Surdacki, la directrice adjointe et responsable du département formation des élus, dans la mise en œuvre des actions de formation pour les élus.

Au SPCPF depuis le 16 mars 2015, Kissy Baude a contribué à la réalisation de diverses formations sur les fondamentaux communaux, de séminaires et groupes de travail. Elle a travaillé sur de grands rassemblements comme les "Rencontres des collectivités d'outre mer du CNFPT" au mois de juin 2015 à Nancy, le congrès des communes au mois de septembre à la mairie de Pirae et le Congrès AMF en novembre à Paris. **Ses principales missions sont :**

- La coordination pédagogique des actions et du plan de formation des élus.
- La participation aux sessions de bilan et de programmation annuels
- La participation au développement des activités du département formation des élus
- La participation en collaboration avec le département communication à l'élaboration les supports de communication de l'offre de formation.
- La gestion des aspects administratifs, logistiques et comptables des formations.
- Le suivi administratif du plan de formation des agents du SPCPF.

Elle a participé au comité de pilotage de la formation des élus au mois de septembre 2015 permettant de monter l'offre de formation 2016 qui vous est proposée dans ce document. N'hésitez pas à la contacter pour tout renseignement au **40 50 63 52** ou par mail à **kissy.baude@spc.pf**

L'équipe du département formation du SPCPF est chargée d'élaborer les programmes de formation en direction des communes, et dans le respect du droit à la formation des élus[(*)]. Il est au service des élus municipaux avec lesquels il entretient avant tout des relations de conseils et d'orientation.
Cette proximité et ce contact permanent permettent de mieux comprendre les préoccupations quotidiennes des élus, leurs contraintes mais également leur appréhension de la formation. C'est également cette relation qui permet à l'équipe de mieux anticiper sur certains programmes ou thématiques à proposer.

[(*)]Le droit à la formation des élus (articles L. 2123-12 à L. 2123-16 du CGCT). La durée de la formation est de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat. La formation est dispensée par des organismes agréés par le ministre de l'Intérieur après avis du Conseil national de la formation des élus locaux, ce qui est le cas du SPCPF (arrêté n°HC 523/DIPAC du 2 avril 2012).

LE DÉPARTEMENT FORMATION **DES ÉLUS**

Les élus formateurs autour du président du SPCPF

Les élus formateurs : un atout majeur pour la formation

Le SPCPF a choisi il y a quelques années de mettre en place un réseau d'élus formateurs pour co-animer des formations pour lesquelles l'expertise ou le retour d'expérience de l'élu est indispensable. Volontaires ou repérés par le SPCPF, ces élus-formateurs sont formés à la pédagogie d'adulte. Ils sont régulièrement amenés à "pratiquer" et depuis peu étroitement associés à la conception de formations, séminaires et notamment le congrès des communes.

Les élus formateurs formés avant 2015 :

- Juliana Faatahe, conseillère municipale de la commune de Taputapuatea
- Doris Hart, conseillère municipale de la commune d'Uturoa
- Pauline Niva, conseillère municipale de la commune de Faa'a
- Jean-Luc Prunier, conseiller municipal de la commune d'Arue
- Bellinda Richerd-Bambrigde, conseillère municipale de la commune de Punaauia

Le groupe a été élargi en 2015 avec l'arrivée de nouveaux élus formateurs :

- Velda Anania, conseillère de Rimatara
- Rauhere Bourbe, 2e adjointe de la commune de Moorea
- Tatiana Dubois, 3e adjointe au maire de la commune de Punaauia
- Peterano Jean-Baptiste Ani, 2e adjoint au maire de la commune de Hiva Oa
- Moana Lehartel, 2e adjoint au maire de la commune de Taiarapu Est
- Clément Nui, conseiller municipal de la commune de Fangatau
- Teura Tarahu, conseillère municipale de la commune de Faa'a
- Cyril Tetuanui, Maire de Tumaraa
- Frédérix Teriiatetoofa, conseiller municipal de la commune de Tikehau
- Tepuaraurii Teriitahi, conseillère municipale de la commune de Paea

Les élus formateurs sont avant tout des ambassadeurs du service public et les défenseurs du droit à la formation. Leur rôle est également de faire évoluer les perceptions de la formation et faire prendre conscience à leurs collègues que c'est un outil au service des projets communaux. L'élu formateur du SPCPF tient une place importante dans le dispositif de formation par sa légitimité naturelle (c'est un élu qui s'adresse aux autres élus) lorsqu'il intervient en formation. Aujourd'hui, ils participent étroitement à l'élaboration du programme du congrès des communes et des programmes annuels de formation des élus.

Les axes de travail pour 2016 consisteront à accompagner les grands chantiers communaux et donc mieux armer les élus formateurs tant sur le fond (acquérir de l'expertise sur des thématiques d'actualité du monde communal) et sur la forme (être capable de concevoir et animer un séminaire).

LES DIFFÉRENTS **TYPES D'ACTIONS**

L'ACTION DU SPCPF EN MATIÈRE DE FORMATION DES ÉLUS REVÊT PLUSIEURS FORMES.

Les formations accueillent entre 15 et 20 participants. Certaines de ces actions sont mixtes "élus/cadres".

Les congrès accueillent plus de 100 participants.

Les séminaires accueillent jusqu'à 40 participants pour des sessions de réflexion incluant des travaux en atelier et jusqu'à 100 participants pour des séances d'information.

Le rassemblement par archipel, comme son nom l'indique, est destiné à des élus regroupés au sein de leur archipel pour traiter d'une thématique spécifique.

Les séminaires intra (action spécifique pour un conseil municipal).

- **sur les fondamentaux de la gestion communale :** À la demande du maire et de son conseil, le SPCPF peut organiser une action spécifique de formation et d'information pour le conseil municipal sur un thème spécifique. Ce séminaire est réalisé dans la commune qui le demande. Généralement les élus sont rassemblés dans un espace excentré de la mairie (une salle de classe par exemple), et une dynamique de groupe se met en place, qui favorise l'unité du conseil municipal.
- **sur l'articulation entre les projets politiques et les projets d'administration :** Sur le même principe que le séminaire intra sur les fondamentaux, celui-ci est basé sur un travail en commun pour une harmonisation des projets politiques fixés par les élus et des projets d'administration **incombant** aux cadres. Il est organisé par le SPCPF à la demande du maire et de son conseil, en concertation avec le DGS. Elus et cadres communaux sont rassemblés dans un espace excentré de la mairie afin de favoriser la dynamique de groupe et la relation élus-cadres.

Visites techniques en métropole : Le SPCPF relais entre la commune et le CNFPT

À l'issue des rencontres des collectivités d'Outre-mer sur des thématiques spécifiques (ex : social, activités autour des personnes âgées), il a été noté d'une part l'intérêt que portent certaines communes aux visites techniques et thématiques organisées par l'INSET d'Angers (à leur demande), et d'autre part, aux répercussions positives que ces visitent impliquent.

Il est proposé d'anticiper sur de futures demandes et offrir la possibilité que le SPCPF soit le relais auprès du CNFPT pour l'organisation de missions techniques spécifiques à une commune. L'objectif est de permettre aux communes de bénéficier du réseau du CNFPT et de son expertise (pôles de compétences répartis sur différents instituts du CNFPT, expertise locale et expériences des élus locaux).

Une commune pourra donc s'adresser au SPCPF pour :

- Être conseillée sur l'organisation de mission/visite technique pour ses élus et sur les modalités d'organisation
- Être mise en relation directe avec les responsables du CNFPT (INSET d'Angers) pour organiser, directement avec ce dernier, le programme de son séjour en métropole.

Le SPCPF pourra quant à lui, sur le même principe, proposer à une commune qui s'engage dans un projet spécifique, de bénéficier de l'appui technique et organisationnel du CNFPT pour ce type d'action.

LES MODALITÉS **D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS**

L'accès aux formations

Sur le principe (sauf précisé dans les fiches de publicité du catalogue) tout élu est invité à candidater aux formations. Cependant, pour des raisons d'efficacité pédagogique, les conditions d'accès et les limitations (profil du public, zone géographique concernée,...) existent, et les fiches présentées dans ce catalogue permettent de les connaître. Dans tous les cas de figure, **si vous êtes intéressé par une action de formation, il est absolument nécessaire de vous inscrire officiellement**, c'est-à-dire d'envoyer votre bulletin de candidature au SPCPF. Vous devez remplir un bulletin d'inscription pour chacune des formations auxquelles vous postulez.

La prise en charge financière des actions de formation

Les actions sont financées par les cotisations des communes adhérentes d'une part et par la participation financière, au cas par cas, des collectivités non adhérentes. Le coût du transport est à la charge du SPCPF dans la limite du nombre de personnes fixé par les fiches de présentation et à la charge des collectivités pour les personnes supplémentaires. Les frais de séjour sont à la charge des collectivités, sauf pour les formations hors Polynésie française.

Les formateurs

Vous rencontrerez quatre types de formateurs :

- Les formateurs du CNFPT, intervenant dans le cadre du partenariat SPCPF/CNFPT.
- Les formateurs issus des collectivités polynésiennes, qui conduisent des formations dans leurs domaines d'expertise. Ils ont reçu le cursus de formation de formateurs dispensé par le SPCPF et le CNFPT.
- Les formateurs des organismes, privés ou publics, prestataires de services. Ces formateurs sont choisis en fonction des besoins spécifiques du SPCPF et des communes.
- Des élus formateurs qui ont suivi des formations de formateurs, des élus témoins, comme intervenants.

Les formations proposées par le SPCPF sont réalisées dans le cadre d'un agrément obligatoire délivré par le ministère de l'Intérieur.

Choisir ses formations

Chaque formation est présentée par une fiche donnant l'ensemble des renseignements nécessaires pour juger de son intérêt et pour connaître ses conditions d'accès. Lisez attentivement ces fiches de présentation et vérifiez que cette formation corresponde à vos besoins en formation et à ceux de votre commune.

Si vous avez un doute... n'hésitez pas à appeler le département de la formation des élus au SPCPF. Celui-ci se tient à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur l'organisation pédagogique et logistique de l'action que vous avez sélectionnée.

Faire acte de candidature

Merci de remplir avec le plus grand soin votre bulletin de candidature. Les informations demandées et la date de réception au SPCPF permettront de procéder à la sélection et l'inscription définitive.

Adressez le bulletin de candidature au SPCPF dans les plus brefs délais, avec visa du maire ou du président de votre collectivité.

ATTENTION

Une adresse mail que vous consultez régulièrement et un numéro de téléphone où vous êtes facilement joignable sont nécessaires, ceci afin de vous prévenir de tout changement éventuel de dernière minute.

LA SÉLECTION **DES CANDIDATS**

Une sélection des candidatures est nécessaire en raison du nombre de places limitées par formation. Les critères de sélection seront alors, outre ceux donnés dans la fiche de présentation :

1. Le profil du candidat

2. La volonté d'associer le plus de collectivités possibles aux formations

3. L'ordre d'arrivée des bulletins au SPCPF.

Attention ! Candidature ne veut pas dire inscription. La date limite de candidature ne constitue pas une date jusqu'à laquelle la candidature entraîne automatiquement l'inscription à la formation.

En revanche, l'envoi des bulletins de candidatures le plus tôt possible, même bien avant la date limite de candidature, permet au SPCPF de commencer à traiter celles-ci en vue d'une inscription à la formation.

Envoyez donc le (ou les) bulletins de candidatures très correctement remplis (par télécopie ET par mail si possible) LE PLUS TÔT POSSIBLE pour accroître vos chances de sélection à une formation.

Vous devez vous déplacer pour venir en formation :

Réservez vous-même vos places de transport aérien et communiquez les éléments de réservation au SPCPF en complétant le tableau prévu à cet effet sur la fiche de candidature. Si vous êtes sélectionné vous serez alors assuré de pouvoir vous rendre à la formation.

Si vous ne pouvez pas réaliser cette réservation vous-même, merci d'envoyer ces éléments de réservation dès que les compagnies aériennes ont ouvert leurs vols.

Absences aux formations

Toute action organisée engage des frais conséquents et représente un coût supporté par les communes, par le SPCPF, par la commune elle-même. L'absence à une action sans prévenir est une perte totale pour tous.

Il est donc important de respecter l'engagement pris à participer à une action de formation.

Une place perdue représente un coût important pour votre commune, pour les communes en général, pour le SPCPF.

Si pour des raisons importantes vous ne pouvez vous rendre à votre formation, prévenez au plus tôt les responsables de formation au SPCPF ou faites prévenir. Votre annulation bénéficiera à un autre candidat qui attend une place et qui est sur liste d'attente.

En cas d'annulation de votre part, ne retirez pas votre billet d'avion auprès de la compagnie Air Tahiti ou, si c'est déjà fait, remettez-le dans les plus brefs délais au SPCPF.

CODE **ELCI01**

LES COMMUNES ET LES INSTITUTIONS

L'élu communal peut avoir une vision partielle des compétences et du fonctionnement des institutions de Polynésie française et des instances où siègent les communes.

Ce module permet d'approfondir ses connaissances du panorama institutionnel et administratif local et mieux comprendre les interrelations entre les institutions et les services ou instances publiques.

Il s'agira de comprendre le positionnement de la commune dans le panorama institutionnel polynésien pour permettre aux élus de mieux s'approprier le rôle de la commune et son positionnement vis-à-vis des autres institutions, mais également son rôle auprès de ses partenaires que sont le Pays et l'État.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le fonctionnement et l'interrelation entre les institutions et les instances qui s'y rattachent pour mieux situer la place et le rôle de la commune
- Connaître le fonctionnement des instances au sein desquelles les communes sont représentées afin de comprendre les rôles des élus municipaux
- Comprendre les enjeux pour mieux s'approprier et porter les dossiers d'actualité concernant les communes

CONTENUS

- Les champs de compétence de l'État, du Pays et des communes
- Le cadre administratif polynésien : Gouvernement, APF, CESC, Chambre Territoriale des Comptes, subdivisions d'Etat, circonscription du Pays, le tribunal administratif et relations avec les communes
- Le rôle et mission des députes et sénateurs représentant la Polynésie française
- Les missions, organisation et fonctionnement des instances ou siègent les communes :
  - Comité des Finances Locales (CFL)
  - Fonds intercommunal de péréquation (FIP)
  - CCECC
  - Les établissements publics
- L'intercommunalité en Polynésie française
- La place de la commune et son rôle en tant qu'institution partenaire du Pays et de l'État, l'élu municipal un relais incontournable, porteur des grands projets communaux

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	18 et 19 mai	SPCPF	15 avril	**ELCI01**

NOUVEAU

LA CONDUITE DE PROJETS POUR LES ÉLUS

CODES ELCP01 ELCP02

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les éléments clés de la conduite de projet
- Connaître les différents outils de la conduite de projet
- Comprendre et maitriser le rôle et les responsabilités juridiques d'un élu
- Identifier les conditions de réussite d'un projet et anticiper sur les risques
- Appréhender les différents aspects de la communication nécessaire à la conduite de projets
- Se positionner au sein d'un projet (rôle, fonction et responsabilités)

CONTENUS

- Les projets de la municipalité : du programme électoral au projet communal de la mandature
- Définir le projet : de la stratégie aux modes opératoires
  - Les objectifs (qualité, temps, coût)
  - Les fonctions et les compétences pour gérer un projet
  - Les acteurs du projet
  - Le chef de projet (Pilote ou non ?)
  - La méthodologie de projet (les outils)
- Anticiper pour maîtriser les risques
- Manager les hommes
- La place de la communication dans le projet
- Développer le travail collaboratif
  - La relation entre l'élu et le cadre communal : l'importance de définir un mode de collaboration et de communication

PUBLIC

Tout élu amené à collaborer avec les cadres dans le cadre d'un projet de la commune

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

Les municipalités endossent une responsabilité importante lorsqu'elles décident de construire un nouvel équipement ou de réaliser un nouvel aménagement. Elles sont alors maître d'ouvrage avec toutes les missions et obligations que cela implique.

Pour leur sécurité juridique il est important que les maires, les élus, s'entourent des compétences techniques nécessaires. L'expérience a montré que la qualité d'un projet dépend pour beaucoup de la qualité des commandes passées auprès des acteurs impliqués dans le projet en interne (services techniques, juridiques, financiers), en externe (maitre d'œuvre, les architectes, les services de l'État...) mais aussi tous les acteurs économiques et sociaux utilisateurs de l'espace (propriétaires fonciers, promoteurs, commerçants, associations, riverains et usagers...)

La définition, puis la formalisation des objectifs et des moyens à mettre en œuvre constituent une étape essentielle. De la qualité de cette étape va dépendre le déroulement de toute la phase d'étude, des travaux et leur réception.

A l'issue de la formation, les élus disposeront d'une vue d'ensemble de la conduite de projet et seront en capacité d'en appréhender la dimension stratégique, les éléments pratiques et les conditions de mise en œuvre.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	27 et 28 avril	SPCPF	24 mars	ELCP01
Formation	Tous	13 et 14 octobre	SPCPF	16 septembre	ELCP02

CODE **ELFI01**

LE BUDGET
DE LA COMMUNE

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise toutes dépenses et recettes pour l'année civile considérée. Il constitue un acte important qui traduit les orientations et choix politiques du maire et de son conseil municipal.

Cette formation a pour objectif de parfaire ses connaissances du budget et de la comptabilité communale par la compréhension des mécanismes d'élaboration et d'exécution budgétaires.

Elle permettra à l'élu municipal de mieux connaître son rôle dans le cadre des différentes étapes depuis l'élaboration du budget jusqu'à son exécution.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier et disposer des éléments nécessaires pour lire et comprendre un budget communal
- Identifier les enjeux liés à la mise en place des budgets annexes
- Voter en connaissance de cause le budget de la commune

CONTENUS

- Définition du budget
- L'architecture, les principes et la procédure budgétaires,
- L'instruction budgétaire et comptable "M14" :
  - Les nomenclatures, les règles budgétaires et comptables
  - La maquette budgétaire
- Le débat d'orientation budgétaire : objectifs et rôle des élus

PUBLIC

Tout élu / élu chargé du budget en priorité

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	16 et 17 mars	SPCPF	1er mars	**ELFI01**

LA FONCTION PUBLIQUE **COMMUNALE**

CODES **ELFPC01** **ELFPC02**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les grands principes et fondamentaux de la fonction publique communale (FPC)
- Comprendre la place et le rôle de l'élu municipal dans l'application de la FPC
- Comprendre les enjeux et principes de l'intégration des agents
- Comprendre, pour bien les piloter, les étapes de l'intégration des agents

CONTENUS

- Les fondamentaux de la FPC
- Le recrutement et la fin de carrière d'un agent
- L'organisation interne :
  - Temps de travail
  - Droits et obligations
  - Notation
  - Discipline
  - Hygiène, comité technique paritaire, médecine du travail
- L'intégration
- Le Centre de Gestion et de Formation (CGF)

PUBLIC

L'élu délégataire (chargé des ressources humaines ou du personnel) ou tout adjoint amené à piloter l'intégration des agents en liaison avec le maire et DGS/DRH.

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

La fonction publique communale/FPC (ou encore statut général des fonctionnaires des communes) est applicable par les communes et groupements de communes de Polynésie française depuis 2005 (Ordonnance du 4 janvier 2005). La FPC institue les mêmes droits et devoirs pour les agents communaux que pour ceux de la fonction publique du pays ou de l'État. Elle vise également à moderniser les ressources humaines communales en permettant notamment aux communes de recruter des agents bien formés, bénéficiant de garanties statutaires et faisant l'objet d'une gestion uniformisée.

La création de cette fonction publique communale poursuit les objectifs :

- d'améliorer la qualification du personnel et la compétence et la performance des cadres, participant ainsi à améliorer le service aux usagers et le montage des projets ;
- de permettre aux décideurs communaux de réfléchir à l'organisation des services de la commune en fonction des missions dévolues par les textes et de celles jugées prioritaires par le conseil municipal.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	14 et 15 mars	SPCPF	12 février	**ELFPC01**
Formation	Tous	11 et 12 octobre	SPCPF	9 septembre	**ELFPC02**

CODE **ELJUR01**

LA MUTUALISATION COMME OUTIL EFFICACE **DE RATIONNALISATION DES MOYENS**

La rationalisation des moyens s'impose à toutes les collectivités. Il s'agit de réaliser des économies en mutualisant les achats et de renforcer l'efficience des services en faisant ensemble au sein des intercommunalités ou en coopérant avec d'autres collectivités. Certaines communes questionnent d'ores et déjà la possibilité de mutualiser, et s'interrogent sur les différentes formes administratives et juridiques que cela pourraient revêtir.

La mutualisation n'est pas déterminée automatiquement, ni dans son principe, ni dans ses modalités selon les caractéristiques des communes ou de leurs intercommunalités. Elle résulte avant tout d'un choix politique de gestion publique qui vise à faire évoluer le service rendu aux usagers.

Cette formation propose de clarifier les enjeux, les aspects juridiques et administratifs et de sensibiliser les acteurs communaux aux étapes clés pour s'engager dans une démarche de mutualisation, aux différentes solutions possibles pour assurer une meilleure gestion des deniers publics tout en soutenant le développement des projets communaux.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la mutualisation et ses différentes formes
- Comprendre les obligations et les mécanismes de la mutualisation
- Identifier les modalités pratiques de mise en œuvre
- Mesurer l'impact de la mutualisation sur la gouvernance
- Évaluer les conséquences financières des schémas de mutualisation

CONTENUS

- Les enjeux de la mutualisation
- Les exemples de mutualisation
- Les outils juridiques de la mutualisation
- Les différentes formes de mutualisation
- Les étapes clés d'une démarche de mutualisation
- La détermination des services à mutualiser
- Les enjeux de gouvernance
- Les aspects managériaux et financiers

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	25 et 26 avril	SPCPF	24 mars	**ELJUR01**

LA MAÎTRISE FONCIÈRE DE SA COMMUNE

CODE **ELJUR02**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mieux connaître et comprendre l'environnement juridique lié au foncier en Polynésie française
- Connaître les procédures administratives possibles et légales pour mener à bien les projets de la commune.
- Connaitre les différents outils dans le cadre la maitrise et l'exploitation du foncier

CONTENUS

- Le cadre juridique et la répartition des compétences en matière foncière
- Les différents outils juridiques et leurs procédures administratives à disposition des communes pour la maîtrise et l'exploitation du foncier sur son territoire (Négociation, Déclaration d'Utilité Publique, expropriation ou servitude...).

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

L'application du droit en matière foncière est source d'un abondant contentieux en Polynésie française auquel les communes n'échappent pas, voire même auquel elles sont parfois confrontées dans la conduite de leur projet. "Combien de communes ont été obligées de reporter leur projet pour des raisons liées à des problèmes fonciers ? Comment une commune peut-elle justifier de l'expropriation pour mener un projet de développement sur son territoire."

La maîtrise foncière conditionne l'équilibre des opérations d'aménagement et de construction. Il est indispensable de définir la méthode pour maîtriser le foncier et distinguer les différents outils : acquisition amiable, droit de préemption ou procédure d'expropriation.

Cette formation permet aux élus de mieux appréhender l'environnement juridique et les enjeux liés à la problématique du foncier dans leur commune.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	19 et 20 septembre	SPCPF	16 août	ELJUR02

CODE **ELJUR03**

MIXTE

LES FONDAMENTAUX **DU FUNERAIRE**

En vue de l'application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le funéraire est une thématique qui soulève de nombreux questionnements pour les collectivités communales. Elus et agents doivent inventer des solutions dans l'objectif de répondre aux besoins des administrés conformément au cadre règlementaire qui s'impose.

Afin d'accompagner ces défis, une session de formation sur la thématique des fondamentaux juridiques relatifs au funéraire est proposée en 2015 pour un public mixte d'agents et d'élus communaux.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Harmoniser les pratiques des binômes et réunir élus et agents de mêmes communes
- Acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires à la création et ou à la gestion d'un cimetière communal

CONTENUS

- Le cadre juridique et règlementaire, la compétence de la commune en matière de funéraire et de gestion des cimetières
- La police funéraire
- La création et l'extension de cimetières
- Les règles et procédures à appliquer
- Visite du cimetière communal de Papeete

PUBLIC

- Les élus en charge du funéraire et de la relation à la population.
- Les cadres ayant à mener un projet de cimetière dans leur commune, ou chefs de service funéraire ou de cimetière.

DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures)

Attention ! Cette formation est mixte.
Réclamez au SPCPF (Tél. : 40 50 63 52) le bulletin d'inscription spécial binôme élu-cadre à compléter.
La sélection se fera conjointement avec le CGF.

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	2 au 4 mars	Tahiti	12 février	**ELJUR03**

MIXTE

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : LES OBLIGATIONS DE CHACUN

CODE ELJUR04

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et comprendre les rôles et responsabilités de chacun en matière de sécurité au travail
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité sur le terrain

CONTENUS

- Les aspects réglementaires
- Responsabilité de l'employeur et de l'encadrement
- Les missions de l'encadrement en matière de sécurité
- Les obligations des agents

PUBLIC

- Les élus municipaux délégataires (travaux en régie, sécurité, services techniques...) ou en charge de la santé et de la sécurité des agents au travail
- Les chefs de services et chefs d'équipe rattachés aux services techniques
- Les agents chargés de l'hygiène et la sécurité au travail (AHST)
- Élu et agent d'une même commune de préférence

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

Attention ! Cette formation est mixte.
Réclamez au SPCPF (Tél. : 40 50 63 52) le bulletin d'inscription spécial binôme élu-cadre à compléter.
La sélection se fera conjointement avec le CGF.

Le représentant légal de la collectivité est responsable des conditions de travail qu'il propose aux agents. Il doit, en particulier, organiser les actions de prévention et veiller à leur mise en œuvre.

En cas d'accident de service grave sur un agent ou de dommages causés à un tiers la responsabilité du maire, des responsables de service voire des agents eux-mêmes peuvent être engagées dans diverses circonstances.

Chacun doit donc connaître les différents niveaux de responsabilités et les différentes obligations auxquelles il est soumis. Il s'agit donc de sensibiliser chaque acteur à son rôle, ses responsabilités mais également de promouvoir les thèmes de la santé et la sécurité des agents au travail afin de mieux comprendre les enjeux financiers ou juridiques.

Cette action est mixte afin qu'élus et agents communaux puissent confronter leur vision des enjeux et des moyens à mettre en œuvre pour prévenir les risques d'accidents.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	22 et 23 août	Tahiti	15 juillet	ELJUR04

CODES ELMN01 ELMN02

NOUVEAU

PRÉPARER ET RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Parler, c'est bien. Bien parler, c'est mieux !

Les messages doivent être préparés, mais ils doivent également être bien délivrés.

Quelques fondamentaux sont ainsi à respecter si l'on veut mettre de son côté toutes les chances de réussir sa prise de parole en public.

Savoir structurer son propos et gagner en persuasion quelque soit le type d'intervention : discours, exposé, en réunion, rien de doit être laissé au hasard !

Explorer sa voix, s'exprimer clairement avec aisance et naturel, savoir répondre oralement aux objections avec cordialité et fermeté afin de permettre à chacun de faire passer ses intentions, ses messages avec pertinence. Gagner en originalité d'expression et en force de conviction.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre et maitriser les conditions de réussite de la prise en parole en public
- Prendre conscience de l'impact de son comportement non-verbal dans la communication
- Être capable d'intervenir dans une réunion, face à différents publics
- Apprendre à gérer son tract,
- Élaborer et personnaliser sa propre stratégie de communication
- Obtenir et conserver l'attention d'un auditoire
- Faire passer son message

CONTENUS

- L'intérêt et l'impact de la communication non verbale et gestuelle
- Les moyens de préparation d'une intervention réussie
- Conseils et astuces pour parler sereinement
- Utilisation d'outils tels que le diaporama, la vidéo, l'interaction pour agrémenter son intervention
- Détecter et analyser ses inhibitions et ses atouts
- Préparation, rédaction, mise en forme du support du discours
- Entraînement et simulations
- Reproduction de cas concrets, analyse, points d'achoppement, erreurs à ne pas commettre
- Savoir évaluer sa prise de parole

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	29 et 30 mars	SPCPF	7 mars	ELMN01
Formation	Tous	9 et 10 mai	SPCPF	8 avril	ELMN02

NOUVEAU

PRÉPARER ET RÉUSSIR SA CONDUITE DE RÉUNION

CODES ELMN03 ELMN04

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir organiser et animer des réunions efficaces
- Conduire des réunions avec aisance
- Faciliter le travail en groupe en tant que participant
- Gérer les relations en groupe pour mener des réunions efficaces

CONTENUS

- La préparation de la réunion
  - L'ordre du jour
  - La partie organisation (convocation/invitation, conditions matérielles...)
  - La constitution et la connaissance des dossiers
  - La construction de l'argumentaire
  - La réalisation éventuelle d'un diaporama
  - La répartition des tâches entre élus et fonctionnaires
- L'animation
  - Les règles de base d'une réunion
  - Les trois fonctions incontournables de l'animateur de réunion : organiser, réguler, produire.
  - La gestion du temps
  - Faciliter les décisions en groupe.
  - Bien utiliser des supports d'animation.
  - Le compte rendu de réunion
  - Le suivi des réunions

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

Combien de fois avons-nous eu l'impression qu'une réunion n'avait pas produit les effets attendus et que cela représentait du temps de perdu? Les réunions doivent leur "mauvaise réputation" à des écueils fréquemment rencontrés : ordres du jour non respectés, objectif non défini, manque de préparation de l'animateur comme des participants, temps de parole non équilibré, durée trop importante, règles du jeu non précisées etc.

Si les réunions sont bien souvent vécues comme des fardeaux, elles sont indispensables pour les élus municipaux pour faire avancer les projets : réunions d'informations, de négociation, de suivi de projet, etc sont le lot quotidien des élus municipaux. Elles restent un moyen efficient de parvenir à diffuser un message, pour trouver des solutions et prendre des décisions.

Il convient donc d'éviter certains obstacles pour parvenir à tenir des réunions constructives et efficaces qui permettent de soutenir le progrès en s'appuyant sur la richesse humaine et le partage de la connaissance. Cela commence par considérer la réunion comme un outil régi par des codes, des règles et des méthodes.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	13 et 14 juin	SPCPF	13 mai	ELMN03
Formation	Tous	12 et 13 septembre	SPCPF	12 août	ELMN04

CODES ELMN05 ELMN06

NOUVEAU

SAVOIR NÉGOCIER

Les élus municipaux et leurs cadres communaux sont amenés à négocier au quotidien et à différents niveaux, que ce soit dans le cadre d'un projet d'aménagement, en matière d'intercommunalité ou de mutualisation, pour l'obtention d'un prêt ou d'une subvention pour un projet, pour obtenir des garanties en matière de développement économique.

La négociation peut aboutir à un échec ou à un accord. Dans ce dernier cas, une négociation qui se déroule en mode coopératif conduit généralement à un accord dans lequel les deux parties s'estiment gagnantes.

En matière de négociation, tout est affaire de préparation !

Cette formation a pour objectif d'accompagner les élus à mieux maitriser les techniques de négociation et promouvoir le développement d'une véritable culture de la négociation au sein des communes polynésiennes.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le concept de la négociation
- Acquérir les techniques de négociation et s'entraîner à la négociation

CONTENUS

- Que veut dire négocier ?
- Pour qui, pourquoi négocier ?
- Adopter les bonnes attitudes pour réussir une négociation
- Choisir les techniques de communication les mieux adaptées
- Observer son interlocuteur et s'adapter a ses motivations
- Savoir s'affirmer en négociation
- Préparer la négociation : diagnostic, enjeux, stratégie
- La négociation gagnant-gagnant
- Les différents profils de négociateurs
- Gérer efficacement les situations déstabilisantes

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	15 et 16 juin	SPCPF	13 mai	ELMN05
Formation	Tous	14 et 15 septembre	SPCPF	12 août	ELMN06

NOUVEAU

PRÉPARER SON INTERVIEW ET LA RÉUSSIR

CODES ELMN07 ELMN08

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer aux interviews : quoi faire et pourquoi
- Mieux anticiper les attentes des journalistes
- Gérer le stress du direct
- Savoir analyser son passage en interview et l'améliorer

CONTENUS

- Préparer sa relation avec les médias audiovisuels
  - Quelle stratégie pour la commune : un discours face aux médias cohérent avec la stratégie de sa commune
  - L'enjeu de la relation avec la presse dans la stratégie de communication
  - Créer des messages cohérents
  - Préparer le cadre de l'interview : contexte, ton, cadrage, tenue vestimentaire, plateau, micro...
- Cerner les attentes et les contraintes des journalistes
  - Qu'attendent les journalistes ? Quels pièges à éviter ?
  - Quelles astuces pour trouver les bons sujets
- S'exprimer convenablement face aux médias
  - Prendre conscience de l'image que l'on fait passer
  - Dépasser son émotivité et assumer ses émotions
  - Le pouvoir de la communication non-verbale
  - Anticiper les oppositions, les résistances
- Savoir évaluer son intervention

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

Avant toutes choses, il faut savoir qu'un journaliste écrit des articles pour donner des informations utiles aux lecteurs, donc pas pour faire de la promotion ou être dans la compassion. D'un côté l'élu veut faire passer un message, de l'autre le journaliste veut apporter de la valeur ajoutée à ses lecteurs. Il faut donc trouver un point de convergence entre les deux points de vue divergents.

C'est le départ à toute relation avec le monde journalistique :

- Faut-il adapter son discours pour séduire un journaliste ?
- Faut-il intéresser le journaliste pour faire en sorte qu'il parle de vous et délivre votre message ?
- Que voulez vous que le journaliste dise ou retienne ?
- Préparer une interview, c'est préparer ce que vous attendez du journaliste, et ce que vous allez lui "donner" en échange.

Cette formation permettra aux élus de bien comprendre les enjeux d'une image maitrisée et les outils à connaitre et mettre en œuvre pour réussir ses interviews.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Formation	Tous	31 mars et 1er avril	SPCPF	4 mars	ELMN07
Formation	Tous	11 et 12 mai	SPCPF	14 avril	ELMN08

CODE **ELSE01**

NOUVEAU

INTERVENIR DANS **LE DOMAINE DU SOCIAL**

Les travaux menés dans le cadre du bilan de l'application du CGCT en Polynésie française ont conduit les communes à identifier leur faiblesse dans leur rôle de proximité à la population notamment celui d'acteur du social.

Elles interviennent au quotidien dans des domaines qui relèvent normalement de la compétence de la Polynésie française : **le "social"**. De nombreuses expériences municipales témoignent aujourd'hui de la nécessité pour le Pays d'utiliser le relais des communes pour améliorer les conditions de vie des populations, voire enrayer la montée de la délinquance.

Les communes ont souhaité engager un dialogue avec le Pays sur les évolutions juridiques ou statutaires possibles et sur les projets en commun qui leur permettraient de contribuer efficacement au développement.

Le SPCPF souhaite accompagner les élus et leurs cadres à mieux appréhender l'exercice de ces compétences et être porteurs de ces évolutions en Polynésie française.

Ce séminaire proposé en version mixte en intra ou extra permettra aux communes d'accompagner les travaux en cours coordonnés par le SPCPF d'une part mais également de partager une réflexion prospective et explorer les champs du possible en matière de social.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre aux élus de s'approprier la problématique du champ du social
- Identifier et comprendre les enjeux liés au social (proximité, responsabilités)
- Identifier les éléments clés de l'articulation entre le projet politique et le projet d'administration
- Comprendre et mieux appréhender les enjeux des partenariats institutionnels

CONTENUS

- Identifier les actions menées et celles que la commune pourrait/devrait mener en matière de social
- Comparer ce qui existe pour les communes de métropole et les projets réalisés par la Polynésie française
- Lister les actions possibles à mener par les communes polynésiennes en matière de social
- Identifier les moyens à mobiliser en termes de gouvernance et d'organisation des services communaux pour réaliser ces actions
- Comprendre l'importance de la bonne articulation entre le projet politique et le projet d'administration
- Identifier les partenariats à mettre en œuvre notamment avec le Pays

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Mixte	Tous	28 et 29 septembre	Tahiti	19 août	**ELSE01**

NOUVEAU

CODES ELSE02

INTERVENIR DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre aux élus de s'approprier la problématique du développement économique
- Identifier et comprendre les enjeux liés au domaine du développement économique (proximité, responsabilités, aménagement du territoire)
- Identifier les éléments clés de l'articulation entre le projet politique et le projet d'administration
- Comprendre et mieux appréhender les enjeux des partenariats institutionnels

CONTENUS

- Identifier les actions menées et celles que la commune pourrait/devrait mener en matière de développement économique
- Comparer ce qui existe pour les communes de métropole et les projets réalisés par la Polynésie française
- Lister les actions possibles à mener par les communes polynésiennes en matière développement économique
- Identifier les moyens à mobiliser en termes de gouvernance et d'organisation des services communaux pour réaliser ces actions
- Comprendre l'importance de la bonne articulation entre le projet politique et le projet d'administration
- Identifier les partenariats à mettre en œuvre notamment avec le Pays

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

Les travaux menés dans le cadre du bilan de l'application du CGCT ont conduit les communes à identifier leur faiblesse dans leur rôle de proximité à la population et celui d'acteur du développement économique.

Elles interviennent au quotidien, dans des domaines qui relèvent normalement de la compétence de la Polynésie française : le **"developpement économique"**. De nombreuses expériences municipales témoignent aujourd'hui de la nécessité pour le Pays d'utiliser le relais des communes pour améliorer les conditions de vie des populations, pour adapter l'offre d'emploi et le développement des secteurs.

Les communes ont donc souhaité engager un dialogue avec le Pays sur les évolutions juridiques ou statutaires possibles et sur les projets en commun qui leur permettraient de contribuer efficacement au développement.
Le SPCPF souhaite accompagner les élus et leurs cadres à mieux appréhender l'exercice de ces compétences et être porteurs de ces évolutions en Polynésie.

Ce séminaire proposé en version mixte en intra ou extra permettra aux communes d'accompagner les travaux en cours coordonnés par le SPCPF d'une part mais également de partager une réflexion prospective et explorer les champs du possible en matière de développement économique.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Mixte	Tous	28 et 29 septembre	Tahiti	19 août	ELSE02

CODE **ELSE03**

QU'EST-CE QUE **LA FISCALITE COMMUNALE ?**

NOUVEAU

La crise économique qui frappe la Polynésie française depuis plusieurs années a entrainé une diminution successive des ressources du FIP. Le Pays qui n'a pas été épargné par cette crise a vu également ses finances se réduire ; La situation impose une réflexion globale sur les politiques publiques. Ainsi, le Pays souhaite lancer une réforme de la fiscalité en Polynésie française qui va bien entendu impacter les communes.

Cette situation a mis en évidence l'extrême fragilité des finances communales et leur dépendance par rapport à des situations et décisions que le monde communal ne maîtrise pas.

"Selon l'article 53 de la loi organique, le Pays est compétent pour créer des impôts et taxes prélevées par les communes" :

Comment s'organise le système fiscal polynésien ? Dans quelles conditions les communes peuvent elles mettre en place et développer une fiscalité propre ? Quels sont les freins ?

Ce module propose de dresser un état des lieux de l'organisation du système fiscal polynésien et de situer la marge de manœuvre des communes afin de mieux appréhender les enjeux d'une fiscalité communale adaptée aux spécificités des communes de Polynésie française.

POUR CANDIDATER

Par fax : 40 41 07 98
Par mail : formationdeselus@spc.pf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Avoir une vue d'ensemble de la fiscalité en Polynésie française
- Identifier et comprendre l'organisation du système fiscal local
- Identifier les enjeux d'une fiscalité propre des communes

CONTENUS

- L'organisation du système fiscal polynésien
- Que désigne-t-on par "autonomie financière"?
- Quelles sont les différentes ressources des communes ?
- Qu'est-ce que le FIP ?
- Quelles sont les ressources fiscales ?
- Quels principes régissent la fiscalité en Polynésie ?
- Qu'est-ce que le Comité des finances locales ?
- Quelles perspectives pour les communes ?
- Quelle est l'importance du rôle du Pays auprès des communes ?

PUBLIC

Tout élu

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

TYPE D'ACTION	ARCHIPEL CONCERNÉ	DATES	LIEU DE LA FORMATION	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	Code Action
Séminaire	Tous	6 et 7 septembre	SPCPF	29 juillet	ELSE03

LE CONGRÈS DE L'ACCD'OM

L'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCDOM) regroupe un peu plus de cent communes et collectivités en Outre-mer, dont une douzaine en Polynésie française.

La vice-présidente de cette structure est Mme Sylviane Terooatea, maire de la commune de Uturoa. L'ACCD'OM organise son congrès chaque année. Il se tient généralement dans une collectivité d'Outre-mer, dans la semaine qui précède le congrès de l'Association des Maires de France (AMF). C'est l'occasion pour les élus polynésiens de découvrir les réalités des autres territoires d'Outre-mer, de s'informer et de se former sur des thèmes concrets intéressant la gestion communale et les compétences des collectivités. Au moment où se catalogue est imprimé, le lieu du congrès ainsi que ses dates de déroulement n'ont pas été confirmés.

DATES

À déterminer

Plus d'information sur www.france-accdom.org
Délégué général de l'ACCD'OM : M. Lilian Malet - lilian.malet@france-accdom.org

LE CONGRÈS DE L'AMF

Pour 2016, l'AMF a exceptionnellement fixé les dates du prochain congrès des maires de France au mois de mai 2016.

Grand rassemblement des élus municipaux de l'ensemble des territoires français, cette manifestation est le rendez-vous incontournable du monde communal national. Une délégation de maires et d'élus municipaux polynésiens participe également à la journée de l'Outre-mer, une rencontre qui se déroule traditionnellement le lundi précédant l'ouverture officielle du congrès de l'AMF. Le SPCPF et son président conduisent une petite délégation de maires.

C'est l'occasion de rencontrer les institutions et les partenaires du monde communal polynésien : ministère des Outre-mer, CNFPT, etc.

Chacune des communes polynésiennes peut participer à cette manifestation en finançant directement son déplacement. Elle peut toutefois bénéficier de l'appui et du conseil technique du SPCPF pour organiser son inscription auprès des services de l'AMF.

DATES

Du 31 mai au 02 juin 2016

Plus d'information sur www.amf.asso.fr/congres/accueil
Ou en contactant le SPCPF au 40 50 63 52 ou par mail sur formationdeselus@spc.pf

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Chaque nouvelle mandature accueille de nombreux nouveaux élus dans les municipalités. Beaucoup d'entre eux ignorent ou connaissent mal le fonctionnement de la commune, le rôle des différents élus au sein du conseil municipal et l'articulation avec les services municipaux. Cette formation s'adresse donc aux élus désireux de comprendre les principes et valeurs sur lesquels doit reposer l'action communale, les enjeux et capacités d'action de la commune pour l'avenir de sa population. Jusqu'à présent réalisée en intra pour le conseil municipal d'une même commune, cette formation est désormais ouverte à tout élu qui souhaite maîtriser les fondamentaux du fonctionnement de la commune.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réfléchir au rôle fondamental des élus face aux besoins de la population
- Connaître et comprendre le fonctionnement de la commune, pour un service public efficace et de qualité
- Comprendre comment élus et agents doivent collaborer pour identifier les moyens à mettre en œuvre par les communes (humains et organisation interne) pour une meilleure performance des services municipaux
- Situer la commune dans le panorama institutionnel et comprendre le rôle des différents acteurs dans le développement du Fenua
- Sensibiliser les élus aux enjeux de la communication au sein du Conseil municipal
- S'informer des dernières réformes communales et des grands chantiers communaux qui seront engagés sur la mandature

CONTENUS

- La commune, ses missions, son fonctionnement
- Le service public et l'intérêt général : quelle place ont-ils dans la commune ?
- Quelles missions, quels rôles pour les élus ? Quelles marges d'action ?
- Quelles missions pour les agents et pour les services municipaux ?
- Quelles relations entre les élus, la population, les agents ?
- Les acteurs et les partenaires communaux ? Qui sont-ils ? Comment interviennent-ils et pourquoi ?
- Quels sont les moyens et ressources de la commune ?
- La notion "d'équipe municipale" et le management public local
- Le projet communal : pourquoi et comment ? Qui est concerné ?
- Les dernières réformes communales (FPC, CGCT...) et les grands chantiers de la mandature 2014-2020 (finances et fiscalité...)

PUBLIC

Le conseil municipal d'une commune

PUBLIC

Commune

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

ATTENTION

Ce type de formation est ouvert uniquement aux élus d'une même commune, à la demande du maire et du conseil municipal.

POUR CANDIDATER

Le maire adresse un courrier au Président du SPCPF

NOUVEAU

LE TANDEM "ÉLUS/CADRES" ET LES PROJETS DE LA COMMUNE

CODE ELCP03

Si chacun est aujourd'hui convaincu que le bon fonctionnement d'une commune réside dans la qualité relationnelle du binôme "Élus/cadres", on ne peut pas dire pour autant que cela se concrétise dans la meilleure des clartés possibles. Si l'on observe que les cadres ont pris du poids dans le processus décisionnel, les élus sont eux aussi de plus en plus présents dans les activités quotidiennes des services. On voit donc se mettre en place un nouveau type de collaboration, plus étroite entre ces 2 acteurs. Il y a aujourd'hui, entre les 2 fonctions, l'émergence d'une "zone grise" d'où sortiront les décisions et les projets.

Cette zone se situe entre la partie un tant soit peu politique du travail cadre et la partie tout de même un peu administrative de la mission de l'élu. La grande difficulté de la gestion communale est là : La prise de décision n'y est pas linéaire et bornée et toute la problématique réside dans le fait que cette zone grise est différente d'une collectivité à une autre (et d'un mandat à un autre si changement d'équipe d'élus). Par conséquent, en changeant de collectivité, un élu ou un fonctionnaire ne se trouvera pas la même logique décisionnelle ni la même répartition des rôles.

En conclusion on ne peut que constater que la relation élu/fonctionnaire a évolué dans le temps, dans une logique de co-construction des projets. L'élu et le cadre sont amenés à se côtoyer de plus en plus dans les responsabilités stratégiques de l'élu et opérationnelles du cadre.
Face à cette réalité, une analyse en intra des relations politique/administration par le filtre de la conduite des projets devrait permettre à chaque acteur, en comprenant les contraintes de l'autre, de mieux maîtriser son action et ses limites de responsabilité. C'est ce que propose ce séminaire qui se réalise en intra pour les élus et les cadres d'une commune.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réussir le tandem "Maire-DGS ou SG" et "élus/cadres communaux"
- Maîtriser le rôle et la place du DGS
- Maitriser le rôle et la place des cadres communaux
- Appréhender les fondamentaux du management inhérent à la fonction de maire
- Identifier les enjeux et outils de la collaboration en mode projet

CONTENUS

- Analyser les représentations des cadres sur les élus, leurs missions, leur travail, l'action publique
- Identifier les attentes et rôles des cadres et des élus
- Définir les conditions et règles de fonctionnement pour faciliter le travail en commun et la coopération
- Prévoir le dispositif et les critères permettant d'évaluer la relation cadre/élu et la modifier si nécessaire
- Acquérir ou développer les compétences relationnelles et stratégiques nécessaires
  - Identifier les outils pour faciliter la communication et la remontée d'information, l'écoute, et le travail en concertation
- Optimiser de la relation au travail et organisation du travail en équipe
  - Travail en mode projet = méthodes et outils de suivi de l'activité et de suivi du projet
  - Travail sur des cas pratiques de projets de commission (cas servant à illustrer la méthodologie de projets)

PUBLIC

Tout élu

LIEU

Commune

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

ATTENTION

Ce type de formation est ouvert uniquement aux élus d'une même commune, à la demande du maire et du conseil municipal.

POUR CANDIDATER

Le maire adresse un courrier aux Présidents du SPCPF et du CGF

LE CONGRÈS DES COMMUNES **DE POLYNESIE FRANÇAISE**

Le SPCPF organise chaque année le congrès des communes de Polynésie française. Les objectifs généraux de cette manifestation sont de rassembler les élus sur un thème communal fédérateur, de développer les échanges et les rencontres des communes de Polynésie entre elles, d'établir un point de situation et de consolider le partenariat institutionnel des communes avec le Pays et l'État.

Le congrès de 2015 **"Le monde communal à la conquête de nouveaux horizons !"** a été l'occasion de marquer le début de la mandature par un débat entre les communes et les institutions sur l'exercice des compétences du social et du développement économique. Les débats ont été riches et ont permis d'initier des travaux plus techniques visant à identifier et définir les périmètres d'intervention des communes.

2016 verra de nouveau se dérouler la manifestation dans la continuité des travaux entamés en 2015.

PUBLIC

- Les maires, les adjoints
- Les cadres communaux et en particulier les DGS, DRH, secrétaires généraux, secrétaires de mairies.
- Avec la participation des partenaires institutionnels de Polynésie française.

Au moment où se catalogue est imprimé, le lieu du congrès**
et le thème central sont à définir, les dates quant à elles restent à confirmer.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La participation communale sera organisée dès le 1er semestre.
Une information spécifique (courrier aux maires, envoi des dossiers d'inscription par le SPCPF) sera faite, précisant le programme et les conditions d'accès au congrès.

DATES

Du 1er au 04 août 2016 (à confirmer)

**Si votre commune souhaite accueillir le prochain Congrès des communes, merci de contacter le service formation des élus au SPCPF (Tél. : 40 50 63 70)

RETROUVEZ
LE BULLETIN
DE CANDIDATURE EN ANNEXE

Bulletin de candidature 2016

Pour remplir ce bulletin, reportez-vous au document "Offre de formation 2016 pour les élus municipaux".
Merci d'écrire en majuscules et surtout de répondre à toutes les rubriques.
Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter Mme Kissy BAUDE, Chargée de formation au 40 50 63 52.

IDENTIFICATION DE L'ACTION OU DE LA FORMATION

Intitulé _____

Dates de déroulement Du _____ Au _____

Lieu _____ Code _____

Identification de la collectivité

Commune ou collectivité _____

Subdivision administrative ☐ IDV ☐ ISLV ☐ AUSTRALES ☐ MARQUISES ☐ TUAMOTU-GAMBIER

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur ☐ (cocher d'une croix ce qui vous correspond)

Nom _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Fonction élective actuelle _____ Date d'entrée en fonction _____

Etes-vous membre d'une commission, d'un comité ? non ☐

Si oui, lesquels ? _____

Date de la première élection _____

Coordonnées Tél. : _____ Vini : _____ Télécopie : _____

Email : _____ @ _____

Adresse postale pour vous adresser les confirmations d'inscription, les attestations etc....

_____

Indiquez ci-dessous la dernière action de formation que vous avez suivie :

Intitulé _____

Date de déroulement Du _____ Au _____

Attention : Le candidat s'engage à être présent pendant toute la durée de la formation

Date _____ Signature _____ Visa du Maire

Réservations de transport aérien (à compléter avant envoi au SPCPF)

Trajet	Compagnie	Date	Heure	N° de vol	Option	N° de dossier

Attention: vous devez compléter un bulletin de candidature pour chacune des actions auxquelles vous souhaitez participer.

SPCPF - BP 50 820 - 98716 Pirae SPCPF Fax : 40 41 07 98 - Tél. : 40 50 63 63

NOTES

LE CALENDRIER **DES FORMATIONS**

Les fondamentaux du funéraire (mixte élus/agents)	**2 au 4 mars**
La Fonction Publique Communale	**14 et 15 mars / 11 et 12 octobre**
Le budget de la commune	**16 et 17 mars**
Préparer et réussir sa prise de parole en public	**29 et 30 mars / 09 et 10 mai**
Préparer son interview et la réussir	**31 mars et 1er avril / 11 et 12 mai**
Mutualisation et intercommunalité	**25 et 26 avril**
La conduite de projet pour les élus	**27 et 28 avril / 13 et 14 octobre**
Les communes et les institutions	**18 et 19 mai**
Le congrès de l'AMF	**31 mai au 2 juin**
Préparer et réaliser sa conduite de réunion	**13 et 14 juin / 12 et 13 septembre**
Savoir négocier	**15 et 16 juin / 14 et 15 septembre**
Le congrès des communes de Polynésie française	**1er au 04 août (à confirmer)**
La sécurité et la santé au travail (mixte élus-agents)	**22 et 23 août**
La maîtrise foncière de sa commune	**19 et 20 septembre**
Intervenir dans le domaine social dans sa commune	**28 et 29 septembre**
Intervenir dans le domaine économique dans sa commune	**28 et 29 septembre**
Qu'est-ce que la fiscalité communale ?	**06 et 07 septembre**
Le congrès de l'ACCD'OM	**À déterminer**
Le fonctionnement de la commune	**Sur demande**
La relation élus-cadres : principes et fondamentaux	**Sur demande**

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Syndicat pour la Promotion des Communes
de Polynésie française
Servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
B.P. 50820 - Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tél. +689 40 50 63 63 - Fax +689 40 41 07 98
formationdeselus@spc.pf - communes@spc.pf
www.spc.pf

cyclone